



DOUZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport de la Commission de l'emploi
et de la politique sociale**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Politiques actives du marché du travail.....	1
II. Le point sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi.....	8
Examen du programme pilote de l'OIT sur le travail décent.....	8
III. Le VIH/SIDA et l'Agenda du travail décent: assurer une réponse aux besoins	19
IV. Fiducie sociale mondiale: état d'avancement du projet pilote	23

1. La commission s'est réunie les 13 et 14 novembre 2003 sous la présidence du représentant du gouvernement du Pakistan, M. l'ambassadeur Umer. MM. Tabani et Patel étaient respectivement vice-président employeur et vice-président travailleur.

I. Politiques actives du marché du travail (Deuxième question à l'ordre du jour)

2. Un représentant du Directeur général (M. Auer, chef de la section Analyse et recherche sur l'emploi, Secteur de l'emploi) a présenté le document sur les politiques actives du marché du travail (PAMT)¹.
3. M. Auer a rappelé que la commission a choisi ce sujet lors de la session de mars 2003 du Conseil d'administration pour le premier rapport sur l'application de l'Agenda global pour l'emploi. Il a expliqué que la différence entre politiques actives et politiques passives du marché du travail tient au fait que dans l'application de ces dernières l'argent est employé de manière passive, c'est-à-dire que les bénéficiaires des prestations ne sont pas tenus de suivre une formation ou de prendre un emploi même si la perception des allocations est fréquemment subordonnée à une recherche active d'emploi. Au contraire, dans le cadre des politiques actives du marché du travail, la protection des revenus est liée à l'insertion sur le marché du travail encouragée par des mesures agissant sur l'offre telles que la formation professionnelle et sur la demande telles que la mise en œuvre de programmes de travaux publics. Le document présenté traite des politiques actives du marché du travail, des politiques salariales et de la négociation collective, qui ont toutes pour même objectif un ajustement de l'offre à la demande de main-d'œuvre. Les PAMT sont aussi un élément important du dialogue social et un sujet fréquent de négociation, mais elles se sont développées autour d'un ensemble spécifique de mesures ayant pour but l'insertion des travailleurs dans de nouveaux emplois. Les quatre objectifs principaux des PAMT sont les suivants: 1) la création d'emplois, à la fois directement par le biais de programmes de travaux publics et de subventions salariales et indirectement par l'amélioration des compétences et des aptitudes des travailleurs; 2) la sécurité dans le changement, c'est-à-dire que, dans un contexte d'instabilité croissante des marchés du travail, il est reconnu que les méfaits de ce phénomène ne doivent pas être supportés uniquement par les travailleurs, d'où le besoin de mettre en place des filets de sécurité; 3) l'équité, à savoir la nécessité que les PAMT s'adressent aux groupes vulnérables tels que les jeunes, les femmes, les travailleurs handicapés et les travailleurs âgés; et 4) la lutte contre la pauvreté, la reconnaissance du besoin de sortir de la pauvreté par le travail et de la nécessité pour les pauvres non seulement de percevoir un revenu mais également d'avoir un emploi.
4. Tous les pays ont recours aux PAMT, mais souvent uniquement en temps de crise. Une évaluation de leur impact donne des résultats mitigés bien que légèrement positifs. Les PAMT doivent permettre de résoudre à la fois des problèmes qui se posent de longue date et des problèmes émergents. Il est ainsi nécessaire de trouver du travail pour les jeunes entrant dans la vie active – une question qui se pose avec une acuité particulière dans les pays en développement – et de mettre au point des programmes à l'intention des travailleurs âgés – une difficulté importante dans les pays développés. L'un des problèmes d'ensemble les plus pressants que doivent résoudre les PAMT est de faciliter le redéploiement des emplois sur des marchés du travail instables, c'est-à-dire comment gérer la dimension socio-économique de la mondialisation. Les PAMT pourraient jouer un rôle permanent plus important dans la gestion du changement. Pour ce faire, les obstacles

¹ Document GB.288/ESP/2.

d'ordre conceptuel, financier et organisationnel doivent être surmontés. Les PAMT devraient être encore plus actives, en ce sens que l'acceptation d'un emploi décent et productif ou d'une formation devrait être une condition préalable au versement de prestations, mais il faut éviter les allocations conditionnelles. Les donateurs devraient aussi être mobilisés pour financer les PAMT dans les pays en développement. Il est nécessaire d'innover au niveau des institutions et des intermédiaires sur le marché du travail si l'on veut que les PAMT aient des résultats positifs. Pour conclure, l'orateur a recommandé que le dialogue social soit amélioré afin de mettre au point des PAMT propres à assurer aux travailleurs une sécurité de leur revenu fondée sur l'emploi.

5. Le président a informé la commission que M. Niles, vice-président employeur, ne pouvait assister à la réunion car il a dû être hospitalisé. Il a demandé au Bureau de lui transmettre des vœux de prompt rétablissement de la part de la commission. M Tabani a été nommé pour représenter les employeurs.
6. Le vice-président employeur a remercié le Bureau du rapport élaboré et s'est félicité du lancement de la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi. Il a rappelé deux initiatives conjointes employeurs/travailleurs, l'une sur le VIH/SIDA et l'autre sur l'emploi des jeunes qui, à son avis, présentent un intérêt pour la Commission de l'emploi et de la politique sociale et sont de nature à faire progresser l'Agenda global pour l'emploi. La mise en œuvre de cet agenda exige que les documents soient axés principalement sur les aspects pratiques des politiques en évitant les développements théoriques. Il serait utile notamment d'avoir des exemples concrets d'expériences menées dans les pays et des leçons qui en ont été tirées. L'intervenant a remercié le Bureau des informations données dans le document sur l'évolution des PAMT et sur ce qui les différencie des politiques passives. Les PAMT élaborées par les gouvernements nationaux doivent faciliter l'emploi des travailleurs par un abaissement de la fiscalité et des coûts de la main-d'œuvre et permettre aux entreprises de réagir de manière plus souple aux mouvements cycliques de l'économie. L'efficacité des PAMT serait renforcée si elles se présentaient comme un ensemble complet de réformes concernant la flexibilité de l'emploi, la réforme du chômage et des régimes de prestations connexes, et l'encouragement à la création d'entreprises. Les gouvernements doivent en outre créer des bases de données sur l'emploi, perfectionner les systèmes de formation professionnelle, renforcer les systèmes d'information sur les marchés du travail et améliorer la diffusion des savoir-faire technologiques. L'orateur était heureux de constater que le problème démographique du vieillissement de la main-d'œuvre était traité dans le document et a souligné l'importance de l'emploi des jeunes. Il demande des éclaircissements sur le prélèvement qui permettrait de rendre permanentes certaines politiques du marché du travail. Pour conclure, il a souligné la nécessité de centrer les discussions sur des données pratiques, résultant d'expériences concrètes, susceptibles d'être utilisées dans le cadre de l'Agenda global pour l'emploi.
7. Le vice-président travailleur a fait part de l'accord de son groupe sur un grand nombre des observations et conclusions formulées dans le document. Il est vrai notamment qu'une politique sociale interventionniste peut améliorer la capacité d'un pays à répondre aux répercussions de la mondialisation et des mutations technologiques et que les PAMT jouent un rôle important pour garantir la sécurité dans le changement. Toutefois, elles contribuent aussi à «orienter» l'évolution économique et ne servent pas seulement à faire accepter les mutations ou à faire en sorte que l'on s'y adapte. Cela étant, les PAMT à elles seules ne suffisent pas à garantir cette sécurité ou à orienter l'évolution de l'économie. D'autres éléments de l'Agenda global pour l'emploi sont également nécessaires, en particulier des politiques agissant sur la demande de main-d'œuvre, en particulier dans un contexte de faible croissance économique. Il est également important de coordonner les négociations collectives et les politiques salariales avec les PAMT. Les travailleurs aimeraient que les travaux de recherche que le Bureau pourra mener à l'avenir sur les PAMT soient centrés davantage sur les besoins des pays en développement, et que l'on

s'intéresse plus particulièrement aux mesures agissant sur la demande de main-d'œuvre étant donné la pénurie d'emplois dont souffrent les pays en développement. Sinon, les PAMT risquent de remplacer un ensemble de travailleurs par un autre. Un mélange de mesures macroéconomiques, industrielles et relatives au marché du travail est essentiel. Il a également relevé l'importance qu'il convient d'attacher dans le cadre des PAMT à l'emploi des jeunes et à la discrimination dont souffrent les groupes vulnérables. Les mesures prises dans ce contexte doivent permettre aux jeunes d'avoir accès à des emplois décents avec des salaires qui ne soient pas inférieurs à la normale et sans diminution de leurs droits. La tentative faite par le Bureau pour analyser clairement les liens entre salaires et emploi, et en particulier le rôle des salaires aux plans personnel et économique, est louable, mais, à son avis, la question est plus complexe. Il a demandé au Bureau d'examiner comment ont évolué les coûts unitaires réels de la main-d'œuvre au cours des dernières décennies ainsi que la variation des proportions respectives des divers facteurs de production. Il a également suggéré que la commission tirerait profit d'une connaissance des travaux du Bureau sur les salaires minima. Il a relevé dans le rapport la conclusion selon laquelle «il semble que, sous réserve d'être fixés à un niveau approprié par rapport au salaire moyen, les salaires minima ne nuisent pas à l'emploi et ont un effet positif sur la pauvreté». Il s'est déclaré d'accord avec l'orientation des futurs travaux du Bureau sur les PAMT mais a recommandé quatre domaines supplémentaires: 1) la négociation collective, et le niveau auquel elle doit être conduite (entreprise, secteur, pays, région, ensemble du monde) pour obtenir les meilleurs résultats en termes de travail décent; 2) le cadre institutionnel et législatif nécessaire pour assurer que les résultats des négociations collectives favorisent le travail décent; 3) l'impact des salaires minima sur l'emploi, le travail décent et le bien-être économique; et 4) l'insertion et l'ajustement des politiques salariales, fiscales et sociales pour promouvoir le travail décent et l'efficacité économique dans une économie mondialisée. Le vice-président employeur a qualifié la commission de «commission d'orientation», ce à quoi l'orateur souscrit. Il fait observer que l'insertion dans les documents futurs du Bureau sur les éléments de l'Agenda global pour l'emploi d'une section théorique, d'une section présentant les expériences de l'OIT et des pays et d'une section sur les orientations futures envisageables serait utile. Il a proposé que le Bureau présente lors de la session de novembre 2004 de la commission une brève mise à jour de ce document indiquant dans quelle mesure le travail du BIT a été modifié et a progressé en tenant compte des avis de la commission. Il encourage aussi le Bureau à consulter les mandants de l'OIT lors de la rédaction du prochain document.

8. La représentante du gouvernement de l'Equateur, s'exprimant au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a remercié le Bureau d'un document qui, à son avis, contient des renseignements précieux sur les possibilités qu'offrent les PAMT et leurs limites. Toutefois, dans le document, la discussion des politiques d'activation est centrée sur l'expérience des pays de l'Union européenne et aucune donnée comparative sur les politiques de marché du travail passives par rapport aux politiques actives n'est présentée pour les pays en développement alors que cela leur serait utile pour élaborer leurs politiques en la matière. Il est en fait indiqué dans le document que les pays développés ont beaucoup plus recours aux PAMT que les pays en développement, alors que ce sont ces derniers qui pourraient en bénéficier le plus. L'intervenant a estimé qu'il serait utile que dans les études futures réalisées par le Bureau sur ce sujet, on examine pourquoi tel est le cas et si l'application des PAMT se heurte à d'autres obstacles, hormis le manque de financement. Elle a recommandé que le Bureau analyse comment les pays en développement utilisent les PAMT et les intègrent dans leurs autres mesures de développement socio-économique. Pour conclure, elle a recommandé que l'on étudie comment l'on pouvait tirer parti des PAMT pour formaliser le secteur informel de l'économie.
9. Le représentant du gouvernement de l'Inde, s'exprimant au nom du Groupe de l'Asie et du Pacifique, s'est félicité de la recherche conduite par le Bureau sur les PAMT, reconnaissant

que ces politiques fondent les stratégies permettant de lutter contre le chômage, le sous-emploi et la pauvreté. Il a déclaré que ces politiques sont utiles à la fois directement en ce qu'elles augmentent les possibilités d'emploi et indirectement grâce à la mise en œuvre de programmes de formation améliorant l'employabilité des travailleurs. Dans les pays en développement, l'écart entre le nombre d'emplois disponibles et celui des demandeurs d'emploi est considérable. Il a souscrit à l'affirmation selon laquelle il est nécessaire d'examiner les différentes régions à l'aune de critères différents et demande qu'un effort de coopération très large soit fait.

- 10.** Le représentant du gouvernement de la France, s'exprimant au nom de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, du Danemark, de l'Italie, du Luxembourg, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Portugal, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse, s'est déclaré satisfait du document et de l'examen des diverses situations nationales. Il a déclaré souscrire aux quatre objectifs principaux. Compte tenu de l'importance des politiques actives du marché du travail pour une croissance à forte intensité d'emploi, les objectifs devraient être intégrés dans un contexte plus large de politiques socio-économiques. Il a regretté que la question de l'investissement dans l'éducation et la formation ne soit pas suffisamment développée car il s'agit là d'un élément clé pour promouvoir l'emploi, mais croyait comprendre que l'acquisition de compétences et la formation seront discutées en temps qu'éléments distincts de l'Agenda global pour l'emploi dans le cadre de sessions ultérieures. Il s'est félicité de la prise en compte des différences entre les sexes et de l'importance attachée aux programmes spéciaux destinés aux groupes vulnérables ainsi qu'au lien entre dialogue social, institutions régissant les marchés du travail et politiques actives en matière de marché du travail. Il a demandé au Bureau de fournir un complément d'information sur les activités en cours et prévues en matière de dialogue social et de politiques de marché du travail. Tout en souscrivant aux conclusions et recommandations proposées, il a suggéré que le Bureau facilite la comparaison des expériences de divers pays en ce qui concerne la mise en œuvre de ces politiques et leurs répercussions pour certains groupes et secteurs spécifiques. Le Bureau devrait également favoriser les synergies entre ses différentes activités pour contribuer à la mise en application des recommandations proposées.
- 11.** Le représentant des Etats-Unis a remercié le Bureau du document présenté, qui met en relief la différence entre politiques passives et politiques actives du marché du travail s'adressant aux demandeurs d'emploi désavantagés. Toutefois, il a relevé que la question du moment le plus opportun auquel les prestations doivent être accordées n'est pas suffisamment étudiée. En particulier, l'hypothèse selon laquelle c'est au cours de la recherche d'emploi ou avant de commencer un nouvel emploi que les prestations offertes sont les plus utiles pour les demandeurs d'emploi n'est pas remise en question. Or les mesures incitant à prendre un emploi le plus rapidement possible pourraient produire de meilleurs résultats, et des programmes de formation suivis après avoir commencé à travailler plutôt qu'avant d'occuper un emploi pourraient se révéler plus profitables. Les recherches devraient porter sur les ajustements de politique pouvant permettre cela.
- 12.** Le représentant du gouvernement du Japon a appuyé les déclarations faites par les représentants des gouvernements de la France et de l'Inde. Il a rappelé que l'évolution des mutations industrielles et de la pyramide des âges a entraîné de nombreux déséquilibres sur le marché du travail au redressement desquels les politiques actives du marché du travail apportent une solution vitale. Différentes PAMT ont été mises en œuvre avec succès au Japon dont on pourrait tirer des enseignements utiles à d'autres pays; par exemple, les programmes destinés aux groupes vulnérables comme les jeunes (jeunes diplômés, personnes en période probatoire), les femmes (campagne de sensibilisation à la lutte contre la discrimination) et les personnes âgées (report de l'âge de la retraite, promotion du réemploi), les personnes handicapées (taux de recrutement), les politiques visant à limiter le nombre de travailleurs licenciés en cas de restructuration d'une entreprise, la création

d'agences spécialisées, etc. Ces programmes permettent d'augmenter les taux d'emploi et d'instaurer une meilleure équité. En outre, le régime d'assurance emploi au Japon offre des programmes visant à améliorer les qualifications des travailleurs salariés.

13. Le représentant du gouvernement de la Barbade a appuyé la déclaration faite au nom du GRULAC et s'est félicité de la qualité du document du Bureau. Celui-ci vient au bon moment car la Barbade réforme son système de sécurité sociale y compris son système d'assurance chômage et ses programmes de services d'emploi et de formation professionnelle. Il est important d'établir clairement la différence entre politiques actives et politiques passives du marché du travail. Les mécanismes locaux de prestation et la prise en compte des besoins locaux sont des éléments essentiels au succès des politiques du marché du travail mises en œuvre.
14. La représentante du gouvernement de la Nouvelle-Zélande a souscrit aux observations de la France, du Groupe Asie et Pacifique et du GRULAC, et souligné l'importance des mécanismes d'évaluation des politiques actives du marché du travail. Or il semble difficile de faire une évaluation comparative de leurs résultats dans différents pays. Il est donc nécessaire de pouvoir s'appuyer sur des principes communs d'évaluation et de suivi clairement définis pour identifier les programmes qui sont un succès et ceux qui rencontrent un échec dans des pays dont la situation socio-économique diffère. La Nouvelle-Zélande, où les politiques actives du marché du travail bénéficient d'un investissement public important, exposerait volontiers au Bureau ses expériences en matière d'évaluation des programmes relatifs au marché du travail.
15. Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni s'est associé aux observations faites par le représentant du gouvernement de la France et a fait remarquer que trop d'importance est attachée à la définition des PAMT dans le document. La distinction entre politiques actives et politiques passives du marché du travail est difficile à opérer dans la pratique et il est souvent difficile de les dissocier. Ainsi, il existe au Royaume-Uni un programme qui associe des éléments relevant des politiques passives et des politiques actives du marché du travail. Les PAMT n'ont pas seulement pour but de faire face au chômage mais aussi de rapprocher les personnes inactives du marché du travail. Comme l'indique le document du Bureau, les conjonctures nationales sont très différentes et appellent donc des solutions différentes face aux problèmes du marché du travail. Des politiques actives du marché du travail doivent s'adapter aux changements.
16. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a remercié le Bureau de ce document très utile. Son pays cherche à trouver un équilibre entre efficacité du marché du travail et sécurité des travailleurs. L'évaluation des PAMT ne doit pas se limiter aux aspects économiques mais également porter sur les aspects sociaux. Ces politiques doivent être spécialement conçues de manière à contribuer à la lutte contre la pauvreté. Les systèmes d'information sur le marché du travail et les intermédiaires du marché du travail, qui jouent un rôle crucial, devraient bénéficier d'un plus grand soutien. Les PAMT doivent être coordonnées avec des politiques macroéconomiques pour plus d'efficacité.
17. Le représentant du gouvernement de la Chine est revenu sur les remarques formulées par le représentant du gouvernement de l'Inde, au nom du Groupe Asie et Pacifique, et a souligné que les PAMT sont un élément stratégique pour promouvoir le développement social et économique. Elles sont un moyen efficace de lutte contre la pauvreté par la réduction du chômage. Elles n'offrent pas une solution éclair mais nécessitent au contraire un engagement durable de la part des partenaires sociaux et du gouvernement pour garantir la sécurité dans le changement et une insertion sur le marché du travail. Il faut espérer que le Bureau poursuivra ses recherches sur les PAMT et encouragera les pays à échanger leurs expériences en la matière.

18. Le représentant du gouvernement de l'Argentine a fait remarquer que le document présente de manière très succincte les différentes activités menées dans son pays. Or l'Argentine a accueilli récemment deux importants événements, à savoir un séminaire sur le travail décent dans les situations de crise et une conférence régionale sur l'emploi. Ces deux événements ont aidé à la préparation de la prochaine conférence régionale du MERCOSUR. Les Présidents du Brésil et de l'Argentine sont déjà convenus d'une définition de l'emploi qui comprend non seulement l'emploi productif, mais également la cohésion sociale, à savoir la dignité des travailleurs et la protection de leur famille.
19. Le représentant du gouvernement du Cameroun a félicité le Bureau du document préparé et des recommandations qu'il contient. Il a souligné l'importance de l'économie informelle dans l'emploi en Afrique et a recommandé que les PAMT servent également à intégrer progressivement les activités du secteur informel dans l'économie formelle. Outre les propositions figurant dans le document, il ne faut pas oublier l'importance des mesures d'incitation fiscales et légales et la nécessité de renforcer le statut social de l'économie informelle pour y améliorer l'emploi. Le Cameroun a, dans ce domaine, réalisé un certain nombre d'expériences intéressantes.
20. La représentante du gouvernement du Mexique a appuyé la déclaration faite au nom du GRULAC et s'est félicitée du document. Les PAMT devraient s'intégrer dans des programmes visant des objectifs économiques et sociaux plus larges. Différents programmes actifs du marché du travail en cours d'exécution au Mexique pourraient fournir des enseignements à d'autres pays: appui aux petites et moyennes entreprises, programmes de formation pour les groupes vulnérables et systèmes d'appariement et d'information. Il ne faut pas oublier le dialogue social au niveau local et les acteurs sociaux non traditionnels (universités par exemple, etc.) qui jouent un rôle important pour garantir le succès des politiques actives du marché du travail.
21. Le représentant du gouvernement de l'Italie s'est associé à la déclaration faite par le représentant du gouvernement de la France et a appuyé la position du Bureau. Il a fait état de différents programmes actifs du marché du travail agissant sur l'offre et sur la demande, récemment mis en place en Italie, et portant sur les investissements publics dans le sud de l'Italie, ainsi que sur la formation et l'éducation. Il a formé le vœu que le Bureau approfondisse les recherches sur l'expérience pratique des politiques du marché du travail en mettant l'accent sur les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et le rôle du dialogue social.
22. M^{me} Horvatic (membre employeur) a déclaré que les PAMT devront être coordonnées avec des politiques économiques plus larges, les premières ne suffisant pas à elles seules à créer des emplois. Elle a évoqué l'expérience de son pays, la Croatie, qui a mis en place une politique visant à réduire le chômage en mettant l'accent sur les jeunes, les femmes et les travailleurs déplacés. Les employeurs, certes, bénéficient d'une réduction de leurs charges sociales s'ils emploient ces travailleurs, mais la politique mise en place n'a pas entraîné de création d'emplois du fait qu'elle n'est pas inscrite dans une action coordonnée traitant les autres questions urgentes du marché du travail comme l'instauration d'un climat favorable aux entreprises, l'augmentation de la souplesse du marché du travail et la réduction des obstacles administratifs à la conduite des affaires. Les partenaires sociaux devraient être associés à la conception et à l'exécution des PAMT.
23. M. N. Cho (membre employeur) a déclaré que les politiques du marché du travail doivent être coordonnées avec des domaines apparentés pour être fructueuses. En outre, le secteur privé doit prendre une part plus active à l'exécution des PAMT car il joue un rôle crucial dans la création d'emplois. Compte tenu des contraintes budgétaires, la majorité des emplois nouvellement créés dans le secteur public sont inévitablement temporaires, relativement précaires et de mauvaise qualité. Il est tout aussi important d'améliorer le

climat des affaires. Le bon fonctionnement des PAMT passe par une évaluation approfondie de leur efficacité ainsi que par une participation accrue des partenaires sociaux à toutes les phases de la mise en œuvre de ces politiques.

24. M. Anand (membre employeur) a fait remarquer que les ministères de la Planification et des Finances doivent non seulement être sensibilisés aux questions d'emploi mais encore persuadés de leur accorder un rang de priorité lors de l'affectation des ressources car les ministères du Travail et l'OIT ne disposent que d'options limitées pour appliquer efficacement des PAMT. C'est non seulement l'Afghanistan – bénéficiaire d'un vaste programme de relance de l'entrepreneuriat – mais l'ensemble de la sous-région montagneuse comprise entre le Pakistan, le Népal et le Myanmar qui représente un danger pour la stabilité du fait du niveau élevé de pauvreté rurale et du manque de développement. L'OIT devrait mener davantage de recherches et coordonner des activités sous-régionales afin de promouvoir un emploi rural durable dans cette partie sensible du monde.
25. Le président a remercié les membres de la commission de leurs précieuses contributions; il a résumé les déclarations et les demandes d'éclaircissements.
26. Dans sa réponse à la commission, M. Auer a expliqué que le document du Bureau n'est qu'une première étape dans l'examen de la question et que le Bureau présentera ultérieurement une comparaison d'expériences et de cas concrets. Le Service des conditions de travail du BIT étudie actuellement l'importance des politiques salariales et il a déclaré qu'il analysera avec le service la question du lien entre politiques salariales et politiques actives du marché du travail. Les questions financières ne sont que l'une des raisons du recours limité aux PAMT dans les pays en développement. De nombreux pays n'ont pas non plus la capacité d'organiser des activités, condition d'intervention dans de nombreux programmes. Il est nécessaire d'innover en matière d'organisation de programmes actifs. L'orateur est convenu que l'intégration et la coordination des politiques doivent être renforcées non seulement au niveau des ministères, mais également au sein du BIT. L'OIT a déjà mis en place le cadre nécessaire en lançant le concept du travail décent et en créant le Département de l'intégration des politiques. Plusieurs orateurs ont demandé, lui semble-t-il, une plus grande participation des partenaires sociaux aux PAMT et un appui accru du Bureau en vue de renforcer la capacité des partenaires sociaux en la matière. Comme l'a dit le représentant du gouvernement des Etats-Unis, la formation en cours d'emploi est une PAMT importante qui n'est pas évoquée dans le document présenté à la commission.
27. Le vice-président travailleur a passé en revue certains des points soulevés par les orateurs précédents comme l'idée de combiner une formation générale avec une formation personnalisée, ainsi que la politique mentionnée par le représentant du gouvernement du Japon sur les plans d'urgence des entreprises pour les travailleurs licenciés et le fonds visant à promouvoir le recrutement de travailleurs handicapés. Il a admis qu'un débat sur les salaires doit faire intervenir d'autres départements du Bureau et s'est félicité de l'initiative prise par M. Auer afin qu'un exposé des travaux du BIT sur les salaires minimums soit présenté à la commission. Il a appuyé la proposition des gouvernements de la France (au nom de 13 pays) et des Etats-Unis, tendant à faire le point sur les activités du Bureau concernant le marché du travail ainsi que la proposition de renforcer les PAMT et le dialogue social; quelles que soient les difficultés qui existent au niveau ministériel, l'intégration des PAMT dans la politique macroéconomique devrait commencer au BIT. L'orateur a indiqué que les travailleurs aimeraient que l'élément clé n° 4 de l'Agenda global pour l'emploi, relatif à la politique macroéconomique, soit la prochaine question examinée par la commission et il a à nouveau demandé que de brèves informations actualisées sur les PAMT soient présentées lors de la session de novembre 2004. Enfin, il a fait remarquer que le recours à une baisse des salaires et à des réductions d'impôt est sujet

à controverse et risque de faire perdre l'occasion de dégager un large consensus sur l'Agenda global pour l'emploi et les PAMT.

28. Le vice-président employeur a appuyé la proposition faite par les travailleurs concernant l'élément clé n° 4, y compris le rôle de l'investissement dans la promotion des politiques actives du marché du travail.
29. Un représentant du Directeur général (M. Hultin, Directeur exécutif du Secteur de l'emploi) a remercié la commission de ce débat utile. Les conseils reçus serviront à rectifier, le cas échéant, les activités en cours comme les nouvelles. Le débat a aussi fait ressortir les domaines dans lesquels de nouvelles orientations pourraient être élaborées par la voie d'une collaboration entre le Secteur du dialogue social et le Secteur de l'emploi.
30. Le vice-président employeur a demandé à nouveau des éclaircissements au Bureau concernant le paragraphe 57.
31. M. Auer a expliqué qu'il est nécessaire de financer des filets de sécurité sociale basés sur le travail, ce que pourraient faire des donateurs locaux, nationaux et internationaux. Le document ne définit pas précisément ce que serait le «prélèvement» en question, mais il serait préférable de ne pas fonder celui-ci sur les coûts salariaux, en particulier si les coûts non salariaux sont déjà élevés. Il faudrait rechercher une approche plus novatrice. Evoquant le cas du Brésil, l'intervenant a indiqué que le prélèvement y alimente un fonds qui finance non seulement des PAMT, mais également des programmes de formation et de développement. Le financement est sans aucun doute un objectif important pour les PAMT.
32. La commission a pris note du document du Bureau.

II. Le point sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi (Première question à l'ordre du jour)

Examen du programme pilote de l'OIT sur le travail décent (Cinquième question à l'ordre du jour)

33. Le président a informé la commission que, comme convenu par le bureau, la première et la cinquième question à l'ordre du jour seraient examinées conjointement et présentées l'une à la suite de l'autre. L'orateur a appelé l'attention sur deux erreurs à rectifier dans l'encadré figurant au paragraphe 7 de la version en français du document GB.288/ESP/1(Rev.). En effet, contrairement à ce qui y est indiqué, les sommets sur l'emploi prévus au Nigéria et au Ghana n'ont pas encore eu lieu et la manifestation régionale destinée aux mandants des pays de l'Union africaine en est encore au stade du projet.
34. Un représentant du Directeur général (M. Amjad, directeur de la planification des politiques, Secteur de l'emploi) a présenté le rapport établi par le Bureau². Le document donne suite à la demande formulée en mars 2003 par la commission, tendant à ce qu'il soit

² Document GB.288/ESP/1(Rev.).

fait rapport régulièrement sur les initiatives prises par chaque pays en vue de mettre en œuvre l'Agenda global pour l'emploi. L'expérience particulière de la République islamique d'Iran, du Ghana et du Pakistan permet déjà, avec d'autres éléments et compte tenu que l'Agenda n'a pas été adopté depuis très longtemps, de formuler plusieurs observations générales. Tout d'abord, il ressort que la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi doit faire fond sur l'expérience acquise et reposer sur des méthodes d'apprentissage par la pratique. Ensuite, l'Agenda, qui constitue le pilier «emploi» du travail décent, contribue effectivement à promouvoir le concept et à favoriser les synergies entre ses différents piliers. Enfin, l'enjeu essentiel, pour l'Agenda global pour l'emploi, c'est de faire parvenir à l'emploi un outil clé pour la lutte contre la pauvreté et la réalisation des conditions du travail décent. L'atout essentiel de l'Agenda est qu'il fournit le cadre et les outils de réflexion nécessaires pour placer l'emploi au cœur de l'élaboration des politiques économiques et sociales. En outre, l'Agenda a établi le caractère transversal de questions telles que le dialogue social, le travail décent en tant que facteur de productivité et la lutte contre la discrimination sur le marché du travail. Les principales conclusions du document présenté à la commission sont les suivantes: 1) il faut aider les ministres des Finances et du Plan à prendre conscience de la possibilité d'intégrer les questions relatives à l'emploi dans l'élaboration des politiques; 2) il importe que les services consultatifs fournis par l'OIT en matière stratégique soient fondés sur des travaux d'analyse de qualité; 3) il faut que les partenaires sociaux participent activement à l'élaboration des politiques et à la mise en place des institutions; et 4) l'analyse globale des politiques de l'emploi devant être entreprise dans le cadre de l'Agenda global pour l'emploi présuppose l'existence d'une forte volonté politique.

35. Un représentant du Directeur général (M. Rodgers, directeur du Département de l'intégration des politiques) a présenté le deuxième rapport du Bureau³ devant être examiné sous le présent point à l'ordre du jour. L'orateur a rappelé que le programme pilote a été mis en place en octobre 2000 et qu'il a pour objet d'examiner de quelle façon les principes relatifs au travail décent peuvent être consacrés au niveau des pays. Ce projet est un élément important des efforts entrepris par le Bureau pour démontrer l'utilité de l'intégration et prouver que le potentiel de la notion de travail décent dépasse l'intérêt cumulé des diverses activités qui s'y rattachent. Le programme pilote adopte une nouvelle approche de l'intégration s'agissant du dialogue sur les mesures à prendre et de l'action de l'OIT. Il repose sur une étroite coopération avec les mandants et vise la maîtrise des activités au plan national. Il fait intervenir chacun des quatre objectifs stratégiques rattachés au concept de travail décent et bénéficie d'un appui technique fourni par différents services du Bureau. Les résultats obtenus dans les huit pays d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie, des Etats arabes et d'Europe qui ont participé au programme à ce jour sont très encourageants. A l'issue du programme, en effet les principes relatifs au travail décent étaient effectivement inscrits dans les grandes priorités de l'action publique et avaient été adaptés aux besoins particuliers du pays. L'orateur a souligné que le programme n'a pas été mis en œuvre par le même biais dans les différents pays intéressés mais qu'il a débouché dans tous les cas sur la prise en considération des éléments constitutifs de la notion de travail décent. Parmi les principaux résultats enregistrés à ce jour, il convient de souligner l'influence nouvelle des mandants de l'OIT dans la réflexion sur les orientations à suivre au plan national, mandants qui animent désormais des discussions générales sur les politiques sociales et économiques. Les programmes par pays peuvent faire naître un engagement commun en faveur d'un cadre intégré, et ce en faisant le lien entre les différents enjeux relevés et en favorisant l'instauration d'un consensus par le dialogue social. Il semble aussi évident aujourd'hui que les priorités nationales peuvent et doivent refléter le développement au plan local d'une part; et les réalités internationales

³ Document GB.288/ESP/5.

de l'autre, une nécessité dûment prise en compte dans le cadre des activités visant à restructurer l'industrie du vêtement réalisées au Maroc en application du programme pilote. Des enseignements ont également pu être tirés quant à la façon de renforcer l'appui prêté par les différents services du Bureau au programme par pays, un renforcement qui passe par une meilleure planification des ressources, des synergies plus importantes entre les secteurs techniques, des activités de recherche davantage axées sur l'action et portant sur les combinaisons de mesure les plus efficaces et un important renforcement des capacités au sein du Bureau. Le Bureau s'efforce de consolider et mener à bien les programmes par pays conformément au calendrier convenu. Il entend aussi mettre à profit les enseignements tirés des expériences pilotes en vue de l'élaboration de stratégies et d'outils propres à fournir un cadre stratégique intégré en vue de la réalisation des conditions du travail décent; cadre que les mandants de toutes les régions sont de plus en plus nombreux à appeler de leurs vœux. Il s'agit là d'un objectif qui met à contribution l'ensemble du Bureau. Les travaux de fond nécessaires à cette fin sont menés à bien par les unités techniques alors que le Département de l'intégration des politiques joue le rôle d'un catalyseur.

- 36.** Le vice-président employeur a remercié le Bureau des deux rapports élaborés par ses soins et demandé que les documents établis à l'avenir soient plus clairs et plus précis et fassent apparaître les résultats satisfaisants comme les échecs. Les deux présentations ont cependant contribué à éclaircir les choses. S'agissant du document GB.288/ESP/1(Rev.), l'orateur a déclaré qu'il serait nécessaire de disposer d'un aperçu exhaustif des politiques de l'emploi. Les paragraphes 2, 3 et 4, qui portent sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi en République islamique d'Iran, ne sont pas suffisamment concrets. Les enseignements tirés n'appellent pas de commentaires particuliers. L'orateur, souscrivant pleinement en cela au contenu des paragraphes 15 à 18 relatifs au Pakistan, a évoqué les initiatives exemplaires lancées par l'OIT et le ministère du Travail du pays en vue de collaborer avec les ministères des Finances et du Plan et de faire participer les partenaires sociaux au processus du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Grâce à cette initiative, le projet final du document consacre une partie importante à la question de l'emploi. Le problème essentiel est de savoir comment mettre en œuvre les projets une fois que leur financement par des bailleurs de fonds est assuré. L'orateur a invité les différents pays à informer la commission de leur expérience en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi. Au sujet du paragraphe 20, l'orateur a demandé des précisions quant à l'origine de l'association d'entrepreneurs et de l'association de consultants en ingénierie axées sur une utilisation intensive de main-d'œuvre créées à Madagascar. L'orateur a souscrit au contenu des paragraphes 30 et 31 mais a tenu à souligner que la croissance est un préalable à la création d'emplois. Maintenant que la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi a commencé, il convient de se demander comment mettre en application les conclusions formulées aux paragraphes 30 à 32. S'agissant du document GB.288/ESP/5, l'orateur a félicité le BIT du caractère novateur des programmes par pays. Le rapport présente une analyse exhaustive mais il semble trop tôt pour débattre de projets dont la réalisation est en cours. L'orateur s'est félicité de la participation active des pays intéressés, qui est gage de meilleurs résultats. Au sujet du paragraphe 42, il a déclaré que les travaux sur les indicateurs relatifs au travail décent sont effectivement en cours mais précisé qu'ils restent lacunaires et doivent encore être examinés par le Conseil d'administration. L'orateur a demandé des éclaircissements sur le texte de ce paragraphe. Les paragraphes 45 à 48 qui concluent le rapport semblent prématurés compte tenu que la discussion sur les orientations futures ne pourra avoir lieu qu'une fois que les rapports des différents pays auront été reçus. Au sujet des deux rapports examinés, l'orateur a relevé avec satisfaction que, dans les 12 pays intéressés, les organisations d'employeurs ont apprécié la façon dont le Bureau a procédé pour les consulter et les mettre à contribution.

37. Le vice-président travailleur a fait remarquer que les trois programmes destinés à promouvoir le travail décent au niveau des pays, à savoir l'Agenda global pour l'emploi, les programmes pilotes de l'OIT sur le travail décent et la participation de l'OIT aux Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) se recouvrent sensiblement. Les objectifs de l'Agenda global pour l'emploi et des programmes pilotes de l'OIT sur le travail décent tels qu'ils figurent dans les deux documents semblent être les mêmes, et certains pays sont mentionnés dans les deux documents et sont également pris en compte par les DSRP. Un autre programme qui en chevauche d'autres est le programme sur l'emploi des jeunes. Le vice-président des travailleurs a appelé à la coordination et à l'intégration de ces programmes de manière à assurer par l'intermédiaire du Département de l'intégration des politiques une certaine cohérence dans les objectifs à atteindre, à rassembler les ressources de manière à réaliser des économies d'échelle et à tirer des enseignements communs. Les travailleurs souhaitent que le travail s'effectue davantage au niveau du pays, pas moins, mais qu'il soit intégré dans le cadre des activités du Bureau. Pour les futures réunions de la commission, une réactualisation globale couvrant les trois programmes, éventuellement quatre, devrait être présentée dans un document qui devrait décrire les expériences spécifiques à chaque pays et faire état de la manière dont le Bureau a intégré son appui et a utilisé les ressources.
38. Après un examen minutieux des deux documents, l'intervenant a approuvé les enseignements tirés de la mise en œuvre de l'Agenda global s'agissant de placer la question de l'emploi dans un contexte socio-économique élargi, d'incorporer les objectifs de l'emploi dans des cadres macroéconomiques, de mettre fin à la discrimination en matière d'accès au marché du travail, de mettre en œuvre l'Agenda au niveau local et d'aider les hommes politiques à prendre conscience de la nécessité de créer des programmes nationaux pour l'emploi afin de promouvoir le travail décent. Il importe d'élargir ce concept de façon à associer non seulement les ministères chargés des finances et de la planification mais aussi tous les ministères qui s'occupent des questions économiques. Pour ce qui est de la relation entre la productivité et la pauvreté, le vice-président travailleur a fait valoir que la qualité de l'emploi est un objectif en soi et que c'est le rôle fondamental des pouvoirs publics de l'améliorer. Les paragraphes 30 et 31 du document GB.288/ESP/1(Rev.) ne font pas clairement référence à cette notion et pourraient même être compris à tort, comme signifiant que la hausse du niveau de vie n'est qu'une question d'amélioration de la productivité. Le consensus obtenu en mars a souligné que le travail décent est un facteur productif et que se focaliser sur la seule productivité serait une erreur qui pourrait même avoir des effets négatifs pour les emplois. L'intervenant a pleinement approuvé la participation active et le soutien aux organisations d'employeurs et des travailleurs dans les programmes par pays de l'OIT. Il importe de renforcer encore cet élément en aidant les partenaires sociaux à améliorer leurs capacités. L'Agenda global pour l'emploi et les DSRP devraient comporter des dispositions explicites pour renforcer les capacités des mandants et prévoir qu'il devra être fait rapport sur ce point.
39. Le document relatif au programme pilote de l'OIT sur le travail décent présente un ensemble de mesures et de politiques utiles pour promouvoir toute une série d'éléments du travail décent. Des enseignements ont également été tirés de la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi. Ces expériences ont été utiles et constituent le début d'un module d'action pour le travail décent. Elles doivent être présentées et définies clairement de façon à être utilisées et adaptées dans d'autres pays. Une autre contribution pratique importante concerne l'évaluation des résultats obtenus en matière de travail décent. Les travailleurs sont favorables à la poursuite des activités relatives aux indicateurs statistiques du travail décent pour mesurer les progrès dans la réalisation des objectifs du travail décent, comme indiqué dans le document GB.288/ESP/5. Les deux documents n'accordent toutefois pas assez d'attention à la politique salariale, à la négociation collective ainsi qu'aux normes du travail. La dimension du travail décent qui s'exprime dans le terme «décent» n'est pas

assez prise en considération. Il faudra donc la renforcer dans les programmes par pays et rendre compte en temps voulu à la commission des progrès réalisés à cet égard ainsi que pour ce qui est des trois thèmes transversaux de l'Agenda global pour l'emploi. L'intervenant a demandé que le Bureau renseigne la commission sur le montant approximatif des ressources disponibles pour les trois programmes pour cette période biennale et pour la suivante, ainsi que sur le nombre de pays inclus dans les programmes, à ce jour et pour l'avenir. Lors des futures réunions, vraisemblablement dès novembre 2004, la commission devrait examiner les progrès réalisés dans la création d'un module d'action pour le travail décent et dans la mise en place d'indicateurs statistiques. Pour terminer, l'intervenant a fait valoir que la perspective nationale est certes précieuse mais qu'elle ne suffit pas. L'Agenda global pour l'emploi ne se résume pas à une somme d'interventions nationales, mais comporte également une dimension mondiale que l'on ne retrouve pas dans la mise à jour et qu'il conviendra par conséquent de prendre en compte dans les futurs rapports. Pour conclure, le vice-président travailleur a réitéré son appel en faveur de l'intégration des programmes et de la présentation de rapports de synthèse sur leur exécution. Il a proposé que les futures mises à jour comportent six chapitres: intégration et coordination des programmes; études par pays, y compris les thèmes transversaux de l'Agenda global pour l'emploi et les leçons de l'expérience; activités régionales et mondiales concernant l'Agenda global pour l'emploi; affectation de crédits aux composantes des différents programmes; mesures visant à améliorer la qualité de la participation des mandants de l'OIT; enfin, domaines dans lesquels la commission pourrait souhaiter fournir des indications sur l'orientation future des activités.

40. Le représentant du gouvernement de l'Inde, s'exprimant au nom du Groupe Asie et Pacifique, s'est déclaré favorable à la réactualisation de l'Agenda global pour l'emploi et à l'examen du programme pilote sur le travail décent. Il a souligné que la méthode et les stratégies adoptées pour promouvoir l'Agenda global pour l'emploi devaient tenir dûment compte des besoins des pays en développement, notamment ceux où une forte proportion de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et ceux qui comptent un excédent de main-d'œuvre. De plus, les efforts des pays pour créer des emplois doivent être soutenus au niveau mondial dans le cadre d'une véritable coopération multilatérale. A cet égard, tous les investissements directs étrangers conformes à la législation et à la pratique de chaque pays seront les bienvenus, en particulier pour le développement de l'infrastructure, qui a un effet multiplicateur sur la création d'emplois. Pour ce qui est du programme pilote sur le travail décent, le Groupe Asie et Pacifique estime qu'il contribuera de façon significative à l'élaboration de stratégies propres à intégrer le travail décent dans les programmes nationaux et que, à ce titre, il mérite un appui sans réserve. L'intervenant a souligné que la mise en œuvre du concept de travail décent varie d'un pays à l'autre en fonction des conditions socio-économiques et d'autres facteurs. Les gouvernements devraient s'efforcer au premier chef de procurer au moins une activité lucrative à tous ceux qui vivent dans la pauvreté.
41. Le représentant du gouvernement de la France, s'exprimant au nom du Groupe des PIEM, a accueilli avec satisfaction le document sur l'Agenda global pour l'emploi et a souscrit aux conclusions proposées aux paragraphes 30 et 31. Les exemples présentés dans le rapport montrent que l'Agenda global pour l'emploi est un cadre propice à l'intégration des problèmes d'emploi dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Ces exemples attestent aussi que l'efficacité des programmes repose sur la capacité des ministères du Travail et des partenaires sociaux ainsi que sur une meilleure coopération avec les ministères en charge des politiques économiques, de la gestion des finances et des DSRP. Le Groupe des PIEM propose donc que le BIT, dans le cadre de ses activités de coopération technique, mette davantage l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles des partenaires sociaux ainsi que de leurs capacités en matière d'analyse économique. Il encourage également le Bureau à poursuivre ses efforts visant à renforcer la coopération avec le PNUD, la Banque mondiale et d'autres organisations

internationales. L'intervenant a regretté que le rapport donne peu d'informations sur la dimension régionale de l'Agenda global pour l'emploi, si ce n'est la mention du programme intitulé «Des emplois pour l'Afrique». Tout en soulignant l'attachement des PIEM à l'approche par pays, il a fait observer que dans chaque pays on trouve toute une panoplie d'approches et de programmes du BIT, qu'il convient, selon lui, de coordonner en vue d'une unité d'action. Enfin, il a demandé que les prochaines présentations de PowerPoint soient faites, sinon en plusieurs langues simultanément, à tout le moins, tour à tour dans une langue différente.

42. Le représentant du gouvernement de la Chine a salué les mesures prises dans certains pays pour mettre en œuvre l'Agenda global pour l'emploi. Il a informé la commission que la Chine s'y emploie activement en coopération avec le Bureau. S'agissant de la mise en œuvre au niveau local de l'Agenda global pour l'emploi, il a fait observer qu'il est possible de parvenir à de bons résultats si l'on tient compte des spécificités des pays et si les experts locaux et étrangers collaborent dans le cadre d'une approche intégrée.
43. La représentante du gouvernement de l'Equateur, s'exprimant au nom du GRULAC, a remercié le Bureau pour la présentation du document GB.288/ESP/1(Rev.) et les exemples représentatifs qui y figurent, et a reconnu que l'Agenda global pour l'emploi est l'un des éléments déterminants du travail décent. Notant l'absence de toute référence à la sécurité sociale dans le rapport, elle a souligné l'importance de l'accès à la sécurité sociale et a indiqué que les dépenses sociales sont un des facteurs principaux de la promotion du travail décent, mais aussi de la création d'emplois. Elle a fait part du souhait de son gouvernement d'en savoir plus sur les expériences et les meilleures pratiques existant dans les pays à faible revenu, notamment ceux de la région andine et d'Amérique centrale, à propos desquels le rapport est silencieux. Lors de l'adaptation de l'Agenda global pour l'emploi à la situation des Etats Membres, il est impératif de prévoir la mise en place d'un dialogue social – et pas uniquement tripartite – en tant que mécanisme d'intégration des besoins et des points de vue des différents segments de la population, et en particulier des groupes vulnérables.
44. La représentante du gouvernement de la Barbade a faites siennes les conclusions du rapport sur l'Agenda global pour l'emploi. Elle a dit approuver l'approche du programme pilote sur le travail décent mentionné au paragraphe 7 du document GB.288/ESP/5, faisant observer que cette approche permet de garantir l'adéquation des activités de promotion du travail décent aux besoins du pays et l'appui des partenaires sociaux à ce programme. Signalant que la Barbade a tiré parti de l'expérience du Danemark, elle a fait valoir que les enseignements tirés de l'exécution des programmes en faveur du travail décent peuvent contribuer à faire avancer les problèmes, notamment ceux que posent la mondialisation et la libéralisation des échanges. Elle a sollicité l'appui du Bureau à la région des Caraïbes pour la mise au point d'indicateurs du travail décent propres à chaque pays, pour l'évaluation des déficits de travail décent et les mesures à prendre conformément au paragraphe 47 du document.
45. La représentante du gouvernement des Philippines, notant que son pays a été l'un des premiers à faire de l'«emploi décent et productif» un objectif explicite du plan national de développement, a expliqué comment le département du Travail intègre la question du travail décent dans tous ses programmes. Le travail décent doit être un objectif de développement commun qui implique la responsabilité et la contribution de tous les organes gouvernementaux et de tous les partenaires sociaux, du niveau local au niveau national. Le programme pilote de l'OIT sur le travail décent a joué un rôle important dans l'intégration des politiques nationales, en fournissant aux partenaires tripartites un cadre pour l'élaboration d'un programme commun, en apportant une aide à la mise au point d'indicateurs du travail fondés sur le travail décent et en permettant l'élaboration

d'instruments pratiques que les responsables de la planification et les décideurs locaux peuvent utiliser pour poursuivre les objectifs en faveur du travail décent.

46. La représentante du gouvernement de la Bulgarie a noté avec satisfaction que l'Agenda global pour l'emploi est un élément déterminant de la promotion du travail décent, et elle a rappelé l'appui manifesté par plusieurs pays d'Europe orientale et centrale lors de la 286^e session du Conseil d'administration. Compte tenu des différences considérables en ce qui concerne l'offre et la demande de main-d'œuvre d'une région à l'autre de la Bulgarie, elle a dit attacher beaucoup d'importance à l'adaptation de l'Agenda global pour l'emploi au niveau local et au développement de stratégies régionales de l'emploi. Par exemple, le plan national de l'emploi de la Bulgarie pour 2003 a une dimension régionale, qui vise à respecter un équilibre territorial lors de la mise en place des programmes. A cet égard, l'intervenant a demandé au Bureau de fournir de plus amples informations sur l'approche sur laquelle se fonde le programme de développement économique local. Si les actions au niveau local sont importantes, elles doivent s'inscrire dans le cadre d'une stratégie nationale, telles que les stratégies de l'emploi à moyen et à long terme mises en place en Bulgarie.
47. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a félicité le Bureau de la présentation dans le document GB.288/ESP/1(Rev.) d'études de cas effectuées dans certains pays. Le cadre analytique établit le lien entre les grands problèmes nationaux liés à l'emploi et les principaux éléments de l'Agenda global pour l'emploi. L'intervenant a pleinement souscrit aux propos du Groupe des PIEM, notamment pour ce qui est de l'importance des spécificités locales. Se référant à l'expérience de Madagascar pour ce qui est de l'aménagement de routes rurales en recourant à des techniques qui privilégient la main-d'œuvre, il s'est demandé pourquoi les responsables continuent à massivement recourir à des technologies fondées sur les équipements au lieu d'utiliser des techniques à haute intensité de main-d'œuvre qui sont avantageuses compte tenu du faible coût de la main-d'œuvre, contribuant à créer des emplois.
48. La représentante du gouvernement de la Nouvelle-Zélande a fait savoir à la commission que son gouvernement a organisé, en octobre 2003, un forum visant à évaluer les progrès réalisés en matière d'élaboration de plans d'action nationaux sur le travail décent, à l'intention des représentants tripartites de la sous-région de l'Asie orientale et du Pacifique. Les forums de ce type offrent de bonnes occasions d'échanger des idées et des données d'expérience sur la façon de concrétiser la notion de travail décent à l'échelon des pays. Le forum a défini des grands thèmes, importants pour l'élaboration de plans d'action en faveur du travail décent, à savoir: intégration du plan aux politiques et programmes existants par ailleurs; sens de la responsabilité et de l'engagement à l'égard du pays; consultations suivies et partenariats tripartites; souplesse et adaptabilité du plan en fonction des nouvelles priorités; poursuite du plan indépendamment des changements de gouvernement. L'intervenante s'est réjouie de pouvoir informer le Bureau des progrès réalisés par la Nouvelle-Zélande quant aux plans de promotion du travail décent, et elle a encouragé les autres pays Membres à élaborer leurs propres plans d'action.
49. M. Oshiomhole (membre travailleur) a constaté avec satisfaction que dans le cadre de l'Agenda global pour l'emploi l'accent est mis sur la création d'emplois. Il s'est interrogé sur la façon dont les gouvernements pourraient être encouragés à passer du stade de la déclaration en faveur de l'Agenda global pour l'emploi à son application concrète et fructueuse tout en évitant de prendre d'autres mesures (d'ajustement structurel, par exemple), qui entraînent la suppression d'emplois. Dans de nombreux pays, les gouvernements incitent les travailleurs et les employeurs à participer aux débats et à l'élaboration des politiques. Et, pourtant, le dialogue social doit encore progresser. L'intervenant s'est aussi interrogé sur la façon dont les pays peuvent mesurer les effets réels de la mise en œuvre de leur politique en faveur du travail décent. Est-il possible

d'évaluer en toute objectivité si les politiques appliquées ont, oui ou non, eu des répercussions négatives telles que la suppression d'emplois ou l'augmentation de la pauvreté?

- 50.** Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran a remercié le Bureau d'avoir inscrit à l'ordre du jour des questions aussi importantes et s'est associé à la déclaration faite par le Groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Son pays, grâce à la synergie de tous les ministères et organes gouvernementaux, espère intégrer les objectifs du travail décent dans le quatrième plan quinquennal et s'emploie à faire de l'emploi une question centrale de sa politique économique et sociale. A cette fin, toutefois, un certain nombre de changements structurels devront avoir lieu. Son gouvernement est déterminé à renforcer la protection sociale et le dialogue social en tant qu'éléments majeurs de la croissance de l'emploi. L'intervenant a appelé l'attention sur plusieurs domaines dans lesquels des progrès ont été faits sur le plan de la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi grâce à l'assistance technique du BIT, notamment en matière de politique macroéconomique, de politique active du marché de l'emploi, de lutte contre la discrimination à l'égard des femmes en matière d'emploi et de création de centres de formation. Le Bureau devrait aussi fournir des orientations sur l'étude des effets sur l'emploi de la libéralisation des échanges, condition nécessaire pour adhérer à l'OMC. L'intervenant a en outre sollicité des orientations techniques de la part du BIT sur la promotion de la compétitivité et de la productivité aux fins de la viabilité des petites et moyennes entreprises.
- 51.** Le représentant du gouvernement de l'Argentine s'est associé aux propos mentionnés au paragraphe 12 du document GB.288/ESP/1(Rev.) concernant l'étude comparative effectuée en Argentine, au Brésil et au Mexique. Plusieurs activités en rapport avec cette étude sont déjà en cours. L'intervenant a fait part de sa satisfaction au sujet du programme parrainé par le BIT visant à lutter contre la crise financière en Argentine et de la participation de l'Organisation à la Conférence nationale sur l'emploi récemment organisée. Pour ce qui est du travail décent, il a appuyé la position des travailleurs quant à la nécessité d'évaluer l'impact des initiatives en la matière. Il s'est interrogé sur la façon dont le succès d'une initiative peut être mesuré. Il importe de veiller à ce que les droits des travailleurs soient pleinement respectés pour ne pas en arriver au point où le travail décent contribuerait au renforcement des inégalités. Le travail décent doit permettre d'améliorer la situation sociale des travailleurs. L'Argentine et le Brésil ont accepté de relever ce défi en adoptant le Consensus de Buenos Aires, qui établit que les politiques de l'emploi doivent promouvoir la cohésion sociale et contribuer à garantir la dignité des travailleurs et de leurs familles. Cela constitue un engagement fondamental à l'égard de la notion de cohésion sociale en tant que partie intégrante du travail décent.
- 52.** M. Sidorov (membre travailleur) a appelé l'attention de la commission sur un problème linguistique dans la version russe du document GB.288/ESP/5, dans laquelle l'équivalent russe du terme anglais «destitution» (indigence) est employé en lieu et place de «poverty» (pauvreté), ce qui pose des problèmes lorsqu'il s'agit d'élaborer des politiques appropriées. Il a par conséquent instamment prié le Bureau de procéder à la rectification voulue.
- 53.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud s'est félicité de la qualité du rapport sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi et a déclaré que, même si seuls quelques pays ont pu être inclus dans ce rapport, un examen de leurs expériences peut donner des enseignements tout à fait intéressants. A cet égard, il a soulevé trois points: premièrement, il faut absolument un dialogue social institutionnalisé pour qu'il y ait un engagement national en faveur du processus de mise en œuvre; deuxièmement, il faut, selon lui, relier les objectifs en matière d'emploi dans un cadre de politique économique; et, troisièmement, le rapport a raison d'insister sur le fait qu'il ne peut pas y avoir de programme national de création d'emplois sans une réelle volonté politique. C'est en

tenant compte de cela que son gouvernement s'est engagé à appliquer des mesures appuyant la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité. Il a encouragé le Bureau à poursuivre ses efforts d'évaluation des expériences de mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi et a appelé tous les partenaires sociaux à s'assurer que les propositions faites dans le cadre de cet agenda sont bien mises en œuvre. S'agissant du document GB.288/ESP/5, il lui paraît important de suivre et d'évaluer les progrès obtenus en matière de réalisation des objectifs en matière de travail décent. Un appui technique du Bureau pour mettre au point les outils qui permettront de mesurer l'état d'avancement des activités entreprises dans ce domaine serait le bienvenu, tout comme d'autres travaux destinés à produire des indicateurs sur le travail décent et une assistance technique pour institutionnaliser la mesure de ces indicateurs. Pour finir, il a recommandé une intégration totale des objectifs de l'Agenda du travail décent dans la politique de la main-d'œuvre.

- 54.** M. Wojcik (membre travailleur) a fait sienne la déclaration du vice-président travailleur. A propos de la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi à l'échelon local, il a fait savoir que dans certaines régions de son pays, la Pologne, les faillites qui se sont succédé dans l'industrie du textile ont abouti à des taux de chômage de plus de 30 pour cent. L'évaluation de l'exécution de l'Agenda global pour l'emploi qui est faite aux paragraphes 24 à 26 lui paraît trop optimiste. Personne ne sait quel sera le suivi. Il a invité le Bureau à donner d'autres exemples des résultats concrets qu'un pays peut obtenir en mettant en œuvre l'Agenda global pour l'emploi.
- 55.** M^{me} Karikari Anang (membre employeur) a convenu que le Ghana est un bon exemple de mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi par le biais d'un programme pilote sur le travail décent. La structure tripartite du programme pilote a permis aux mandants d'agir collectivement au niveau politique national. Tous les mandants ont bénéficié d'un renforcement de leurs capacités. Dans le cadre du programme pilote, l'Association des employeurs du Ghana a procédé à une évaluation de la productivité, spécialement dans l'économie informelle. Le Congrès des syndicats étudie actuellement les facteurs qui déterminent le niveau des revenus et des salaires, le but étant d'assurer le versement d'un salaire décent. Le moment est on ne peut mieux choisi, le Président ayant demandé un débat national sur la productivité et les salaires. Il faut un impact durable et le programme pilote doit absolument être mené à bien.
- 56.** Le représentant du gouvernement du Pakistan s'est félicité de la qualité des documents présentés. Il a évoqué la situation difficile du marché du travail au Pakistan et la pauvreté qui règne dans ce pays, et a déclaré que, même si la situation s'est stabilisée, il reste encore beaucoup à faire. Il a remercié le Bureau de l'aide fournie dans le cadre de l'Agenda global pour l'emploi pour lutter contre le problème du chômage. De nombreux volets de cet agenda sont aujourd'hui en cours d'exécution. C'est le cas des programmes qui visent à encourager une croissance à forte intensité de main-d'œuvre en soutenant des mesures comme celles destinées au secteur du logement. L'intervenant a également remercié le Bureau de sa contribution aux efforts déployés pour faire de l'emploi un objectif central des stratégies de lutte contre la pauvreté, dont il faudra tenir compte dans le prochain processus d'élaboration des DSRP. La participation active de tous les partenaires sociaux à l'élaboration de politiques de création d'emplois serait un grand pas en avant, et il espère que, grâce à un dialogue social et un débat plus intenses, un consensus pourra être atteint et que des politiques du marché du travail pourront être adoptées. Il espère que l'Agenda global pour l'emploi sera mis en œuvre de manière soutenue par toutes les institutions publiques concernées, de même que les objectifs en matière de travail décent.
- 57.** La représentante du gouvernement du Mexique a évoqué l'étude comparative sur l'Argentine, le Brésil et le Mexique qui a été réalisée dans le cadre de l'Agenda global pour l'emploi. Le gouvernement du Mexique tient à placer l'emploi au cœur de ses politiques de l'emploi. De plus, les objectifs de la nouvelle culture du travail de ce pays

vont tout à fait dans le sens des objectifs en matière de travail décent de l'OIT, comme la promotion de la formation des travailleurs, un salaire décent, etc. Cette étude réalisée à la demande du Bureau est une bonne occasion d'adopter une nouvelle approche du travail décent. La mise au point d'indicateurs sur le travail décent ne devrait pas servir à évaluer la situation politique d'un pays, ni à établir des comparaisons internationales, tant qu'une méthodologie standard n'aura pas été convenablement mise au point. Toutefois, ce type d'indicateurs peut être d'une grande utilité s'il permet de tenir compte des réalités nationales.

- 58.** Le vice-président employeur a appuyé la demande visant une évaluation convenable du programme pilote pour en mesurer l'efficacité dans les pays concernés. Il a insisté de nouveau sur la nécessité d'organiser une discussion sur les indicateurs du travail décent au Conseil d'administration. Reconnaisant qu'il existe des similitudes entre l'Agenda global pour l'emploi, le programme pilote et les DSRP, il s'est dit d'accord avec le vice-président travailleur pour demander une meilleure coordination des travaux afin d'éviter des chevauchements. Il a déclaré que ce travail devrait être fait dans le cadre du Secteur de l'emploi du Bureau, et le Conseil d'administration ne devrait pas s'occuper de microgestion; il n'y a pas lieu d'établir un rapport très détaillé sur les niveaux de financement, ce travail ayant déjà été confié à d'autres commissions. Comme exemple d'évaluation utile, il a mentionné le document GB.288/PFA/11 sur l'évaluation du Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises.
- 59.** Le vice-président travailleur a noté que, maintenant qu'on a atteint la phase de mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi, un besoin de coordination et d'intégration non perçu jusqu'ici a fait son apparition. La question de l'allocation des ressources joue un rôle essentiel pour déterminer si les dépenses sont correctement ciblées. L'orateur s'est associé aux commentaires faits par le représentant de la France au nom du Groupe des PIEM au sujet du renforcement des capacités en matière d'analyse économique des partenaires sociaux et des ministères du Travail et a exprimé le souhait de voir se généraliser la participation et le soutien directs et concrets des partenaires sociaux de certains pays, comme le Ghana. L'orateur a souhaité que l'on mette davantage l'accent sur la dimension mondiale et régionale, ainsi que sur la qualité de l'emploi, comme l'ont fait remarquer les représentants des gouvernements de l'Argentine et de la Bulgarie. Evoquant les commentaires du vice-président employeur, il a noté que la microgestion n'est certes pas souhaitable et que la commission, pour jouer un rôle d'orientation, devrait avoir connaissance de l'allocation des ressources et du macro-impact qu'elle entraîne. Le vice-président travailleur a noté que le Département de l'intégration des politiques a précisément pour mission de coordonner les activités; il devrait donc intégrer les activités de tous les secteurs. La proposition des travailleurs ne sous-entend pas que le secteur de l'emploi ou tout autre secteur ne font pas un travail utile; elle vise à introduire de la cohérence dans l'ensemble des activités du Bureau. L'orateur a demandé que l'on structure davantage à l'avenir l'ordre du jour et l'ensemble des documents présentés, et a rappelé la nécessité d'élaborer un module d'action ainsi que des indicateurs et statistiques et une feuille de marque concernant le travail décent. Enfin, il a souligné l'urgence qu'il y a à aller de l'avant, étant donné les problèmes mondiaux du chômage et du sous-emploi.
- 60.** Le président a remercié les participants de la qualité des discussions, des suggestions concrètes apportées et du débat intéressant, quoique non résolu, sur l'évaluation des programmes. Résumant les principales questions soulevées, il a noté les points précis qui devraient être examinés par le Bureau.
- 61.** Dans sa réponse à la discussion, M. Rodgers s'est dit d'accord avec la manière dont le vice-président travailleur avait exprimé le défi qui consiste à intégrer les activités de l'OIT menées au niveau des pays. Cette intégration implique des changements profonds dans les méthodes de travail du Bureau, mais des progrès sont en train d'être accomplis, comme

l'illustrent les activités de l'Agenda global pour l'emploi, le programme pilote sur le travail décent et la participation de l'OIT aux DRSP. Les deux derniers programmes ont une portée plus large et sont coordonnés par la même unité du Bureau. Ils pourraient faire l'objet d'un rapport conjoint dans l'avenir. L'Agenda global pour l'emploi est souvent un point d'entrée et un élément essentiel du programme pilote sur le travail décent, comme en témoigne la participation active du Secteur de l'emploi à tous les programmes par pays. Les deux programmes pourraient fournir des éléments au module d'action suggéré. Par ailleurs, l'orateur s'est félicité de la demande tendant à procéder à une évaluation systématique lorsque les programmes en seront à un stade plus avancé. Les travaux relatifs à la dimension mondiale et régionale des problèmes auxquels font face les pays sont en cours, mais ils ne figurent pas dans les documents soumis à la commission. Il est difficile de fournir actuellement des informations claires au sujet des ressources afférentes, en raison des sources et objectifs multiples des contributions. Cela sera plus facile lorsque le Système intégré d'information sur les ressources (IRIS) sera opérationnel. Enfin, l'orateur a noté qu'une version française de la présentation en PowerPoint était disponible.

62. Une représentante du Directeur général (M^{me} Berar-Awad, directrice du groupe des politiques nationales, Département de l'intégration des politiques) a noté que la question de la qualité de l'emploi et des liens existant entre les normes du travail et les résultats économiques occupe une place de choix dans différents programmes pilotes. Un module d'action pour le travail décent dans le développement de l'économie locale est déjà en cours de préparation, et un manuel plus large sera élaboré avant la fin du programme. Diverses initiatives sont en cours au sujet de l'élaboration d'indicateurs du travail décent, initiatives sur lesquelles le Bureau fera rapport au moment choisi par le Conseil d'administration. Le renforcement des capacités est l'un des résultats clés du programme pilote. Le temps et les ressources nécessaires ont peut-être été sous-estimés au départ. Un programme plus systématique est en cours d'élaboration. Enfin, l'oratrice a informé la commission qu'une réunion sur les stratégies relatives au travail décent au niveau des pays dans la sous-région des Caraïbes est prévue pour février 2004.
63. Dans sa réponse à la discussion, M. Amjad a souligné que l'Agenda global pour l'emploi a deux dimensions aussi importantes l'une que l'autre, une dimension nationale et une dimension internationale, mais que cette double dimension n'est peut-être pas suffisamment soulignée dans le rapport. A cet égard, il a rappelé la coopération menée par l'OIT avec les Nations Unies et la Banque mondiale dans le cadre du Réseau pour l'emploi des jeunes, ainsi que les alliances internationales conclues avec l'UNESCO et le PNUD. Il a reconnu que la question de la promotion de l'investissement exige un complément d'analyse. Le programme relatif au travail décent fournit à l'OIT le principal cadre d'action lui permettant de faire la preuve de ses valeurs et de son avantage comparatif. Au sujet des principes transversaux de l'Agenda global pour l'emploi – le travail décent envisagé comme un facteur productif, le rôle du dialogue social et l'élimination de la discrimination –, l'orateur a souligné les liens d'interdépendance existant entre cet agenda et le programme relatif au travail décent. En ce qui concerne la demande du vice-président employeur concernant «une association d'entrepreneurs» et une «association de consultants en ingénierie», mentionnée au paragraphe 20 du document GB.288/ESP/1(Rev), il y a lieu de préciser que ce sont les petites entreprises et les micro-entreprises elles-mêmes qui ont créé ces associations avec une aide du Bureau consistant à fournir les liens nécessaires avec les organisations professionnelles existantes. En ce qui concerne le sentiment selon lequel les rapports n'insisteraient pas suffisamment sur la dimension régionale, l'orateur a donné des informations à la commission sur la situation du programme Des emplois pour l'Afrique. En réponse à la demande du représentant du gouvernement des Etats-Unis sur la véracité de l'affirmation selon laquelle les techniques fondées sur la main-d'œuvre offriraient une meilleure rentabilité financière, l'orateur a évoqué les distorsions et dysfonctionnements possibles du marché et le fait que certaines

circonstances particulières – coûts de gestion, coûts occultes des grandes entreprises, etc. – puissent avoir constitué des éléments déterminants.

64. M. Hultin s'est déclaré pleinement d'accord avec la réponse donnée par M. Rodgers sur la question des ressources. L'établissement de rapports en matière financière soulève des difficultés liées à la participation de nombreux éléments du Bureau, tant au siège que dans les régions, et l'orateur a exprimé l'espoir à cet égard que le projet IRIS facilitera les choses dans l'avenir. Il s'est déclaré satisfait de ce qu'il considère comme une expérience enrichissante due à la fois à la communication des informations elle-même et aux réactions enregistrées au sein de la commission, qui traduisent les réalités nationales. Le Bureau tiendra compte de ces réactions et adaptera ses activités et la communication de ses informations en conséquence. Enfin, en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi au niveau national, l'orateur a souligné que l'OIT est une organisation fondée sur la demande et a invité les mandants à faire part au Bureau des domaines et activités où une coopération future est nécessaire.
65. La commission a pris note du document du Bureau.

III. Le VIH/SIDA et l'Agenda du travail décent: assurer une réponse aux besoins (Troisième question à l'ordre du jour)

66. Le vice-président employeur a pris place au fauteuil présidentiel.
67. Un représentant du Directeur général (M. Lisk, directeur du Programme de l'OIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail) a présenté le document du Bureau⁴. Cela fait trois ans que le Bureau a mis sur pied un programme mondial sur le VIH/SIDA et le monde du travail pour donner suite à une résolution adoptée à la 88^e session de la Conférence internationale du Travail, en juin 2000. Le document apporte des précisions sur le programme pour ce qui a trait à trois aspects: 1) sa pertinence vis-à-vis de l'Agenda du travail décent; 2) ses réponses face aux besoins des mandants tripartites et des autres personnes intéressées; et 3) sa contribution à la réponse globale face à l'épidémie du VIH/SIDA. Cette épidémie menace chaque aspect de l'Agenda du travail décent de même que les quatre objectifs stratégiques de l'Organisation du fait que la majorité des 42 millions de personnes infectées sont des travailleurs dans la force de l'âge. Sans une disposition prenant en compte les préoccupations liées au VIH/SIDA dans les programmes des pays sur le travail décent, les objectifs de l'Agenda du travail décent ne pourront être atteints. Le programme ILO/AIDS s'appuie sur une approche à deux volets: 1) l'intégration des préoccupations liées au VIH/SIDA dans tous les grands programmes et activités de l'OIT; 2) le renforcement de la capacité des mandants de contribuer efficacement aux stratégies et aux plans d'action nationaux de lutte contre le VIH/SIDA. L'orateur a salué le soutien des mandants pour la traduction en 30 langues du recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail, qui permettra sa mise en œuvre dans une soixantaine de pays. Il a également évoqué les partenariats existant entre le programme et le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, la Global Business Coalition on HIV/AIDS, le Pacte mondial et d'autres programmes, et le rôle de l'OIT en tant que coparraineur de l'ONUSIDA. Enfin, il a mis en relief le soutien financier de plusieurs organismes donateurs qui s'est révélé crucial pour la mise en œuvre des activités de coopération technique dans ce domaine.

⁴ Document GB.288/ESP/3.

- 68.** Le vice-président travailleur a insisté sur le fait que le VIH/SIDA est une question qui touche profondément les travailleurs. Ces derniers accueillent donc avec satisfaction le document et ses principaux postulats, à savoir notamment que le VIH/SIDA menace chaque aspect de l'Agenda du travail décent. Le recueil de directives pratiques du BIT est certes une contribution utile, mais il est temps maintenant de passer de la sensibilisation à l'action. Le programme devrait maintenant quitter la phase pilote pour se consacrer à une couverture régionale et nationale. L'orateur a exprimé l'espoir que l'OIT jouera un rôle actif dans la révision des lois sur le travail en vue de mettre un terme à la discrimination fondée sur le VIH/SIDA. La participation des organisations d'employeurs et de travailleurs à l'élaboration de politiques et de plans concrets sur le lieu de travail est d'une importance capitale. A l'avenir, le programme et budget de l'OIT devrait prévoir davantage de ressources pour le financement de ces activités. L'orateur a également proposé de réfléchir aux moyens d'aligner les priorités des donateurs en conséquence. Il peut également être utile de s'inspirer de l'exemple de l'IPEC. Par ailleurs, il importe aussi de renforcer la capacité institutionnelle des systèmes de santé publique. La question de l'accès à des médicaments abordables est une question que syndicats, employeurs et ministères du Travail ne peuvent ignorer. L'intervenant a demandé une plus grande participation des organisations de travailleurs à tous les programmes de l'OIT et que les donateurs prennent note du rôle important que ces organisations peuvent jouer. Le programme ILO/AIDS devrait renforcer ses activités de sensibilisation destinées aux autres unités du Bureau telles que le Département de la sécurité sociale, le Bureau de l'égalité entre hommes et femmes et le programme SafeWork. L'intervenant a demandé si un audit de l'intégration des questions relatives au VIH/SIDA dans l'ensemble du Bureau a été effectué. Il a fait savoir à la commission qu'une campagne syndicale mondiale, centrée sur la diffusion des meilleures pratiques et la construction des partenariats, sera lancée en décembre 2003. L'engagement OIE/CISL s'avère également tout à fait pertinent à cet égard. Citant les initiatives pour des pratiques exemplaires lancées en Afrique du Sud, il a souligné l'importance de la négociation collective et du dialogue social tripartite pour parvenir à des améliorations en faveur des personnes touchées par le VIH/SIDA. Les travailleurs estiment que la question d'un instrument sur le VIH/SIDA, évoquée au paragraphe 24, nécessite une nouvelle discussion au sein du groupe. Il est plus important à ce stade de se concentrer sur les mesures pratiques et de tirer parti des opportunités, telles que la Réunion régionale africaine à venir, par exemple pour mettre sur pied des partenariats tripartites.
- 69.** Le président s'est associé aux observations formulées par le vice-président travailleur concernant l'importance du rôle des organisations d'employeurs et de travailleurs.
- 70.** M^{me} Karikari Anang (membre employeuse, s'exprimant au nom du vice-président employeur) a félicité le Bureau pour le document et les travaux réalisés dans le domaine du VIH/SIDA. Cette épidémie est à l'origine de lourdes pertes humaines et financières et préoccupe particulièrement les employeurs comme les travailleurs. L'engagement de l'OIE/CISL, évoqué par le vice-président travailleur, est sur le point d'être mis en pratique. Il reste maintenant à savoir comment intégrer l'ensemble des travaux en cours et tirer le meilleur parti des ressources limitées. L'oratrice a appuyé les travaux réalisés dans les entreprises multinationales et dans le domaine de la fourniture de soins et d'un soutien aux travailleurs infectés par le VIH/SIDA sur les lieux du travail, et a exprimé l'espoir que le Bureau encouragera de nouvelles initiatives visant à améliorer les politiques sur le lieu de travail. La voie à suivre consiste à mieux cibler le programme et à l'établir d'une manière plus solide comme préoccupation tripartite.
- 71.** Le représentant du gouvernement de l'Inde, s'exprimant au nom du Groupe de l'Asie et du Pacifique, a souscrit au point de vue du Bureau selon lequel le VIH/SIDA constitue une menace pour les droits des travailleurs, le développement, la performance des entreprises et l'égalité entre les sexes. Il a accueilli avec satisfaction l'initiative prise par le Bureau de mettre en œuvre le recueil de directives pratiques en tant qu'outil d'orientation pour les

gouvernements, les employeurs et les travailleurs ainsi que d'autres parties prenantes pour l'élaboration de politiques et de programmes sur le lieu de travail. L'OIT a un rôle important à jouer dans l'aide à ses Etats Membres par le biais de la formation et des services consultatifs.

72. La représentante du gouvernement du Canada s'est déclarée satisfaite de voir l'OIT coparrainer l'ONUSIDA. Elle s'est félicitée de l'engagement et des contributions des partenaires sociaux pour lutter contre le VIH/SIDA mais a constaté avec regret que le document est pratiquement muet sur la dimension féminine du VIH/SIDA malgré la situation particulièrement vulnérable des jeunes travailleuses. Elle a exhorté le BIT à veiller à ce que les stratégies, les politiques et les programmes sur le VIH/SIDA reflètent et intègrent les préoccupations liées aux femmes et leurs implications sur le lieu de travail. Le gouvernement du Canada considère que l'OIT a un rôle important à jouer dans la mise en place d'un cadre législatif fort à l'échelon national, afin que les programmes sur le VIH/SIDA sur les lieux de travail respectent les droits de l'homme et reposent sur une éthique solide. Il serait ainsi possible d'avoir un impact sur l'interdiction de la pratique du dépistage obligatoire du VIH et de mettre en place un cadre pour lutter contre la discrimination et l'ostracisme. Des programmes spécifiques seraient également nécessaires pour répondre aux besoins des femmes enceintes séropositives, car le lieu de travail peut constituer un moyen pour les femmes enceintes d'accéder aux soins de santé primaires difficiles à obtenir dans d'autres contextes. Enfin, l'intervenante a proposé au Bureau de réfléchir au rôle du lieu de travail dans le cadre de l'action face aux infections par le VIH/SIDA liées à la consommation de substances psychotropes.
73. Le vice-président travailleur a pris place au fauteuil présidentiel.
74. La représentante du gouvernement de la Barbade, prenant la parole au nom des Etats de la CARICOM, a exprimé sa reconnaissance au Bureau et aux pays donateurs pour avoir répondu aux besoins des pays des Caraïbes et s'est félicitée de l'initiative prise récemment au Guyana. Elle a dit attendre avec intérêt les enseignements qui seront tirés de ce programme pilote, qui devrait être bénéfique non seulement à la région des Caraïbes, mais aussi à d'autres pays en développement. La Barbade s'est appuyée sur le recueil de directives pratiques pour lancer un recueil national, qui fait maintenant partie de l'Accord de partenariat social. Se référant au paragraphe 22 du document, elle a insisté sur le fait que le déficit de travail décent contribue aussi au VIH/SIDA, car il expose les travailleurs à des situations présentant des risques pour eux. Elle a exhorté le Bureau à poursuivre les alliances stratégiques et à intégrer les préoccupations liées au VIH/SIDA dans toutes les autres activités pertinentes, notamment dans le programme sur le travail décent.
75. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a dit apprécier le travail accompli sur le VIH/SIDA. Il a relevé avec intérêt que le paragraphe 11 du document met en relief deux objectifs spécifiques de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2001 sur le VIH/SIDA. Il a engagé le Bureau à maintenir une attention stratégique sur la réalisation de ces objectifs, afin de tirer le meilleur parti des efforts consacrés à la lutte contre le VIH/SIDA, et s'est dit préoccupé par les domaines prioritaires énumérés au paragraphe 22 du document qui risquent, selon lui, de vider l'objectif stratégique de sa substance. Il a recommandé au Bureau de maintenir son cap stratégique sur les programmes de prévention sur le lieu de travail ainsi que sur les cadres juridiques et politiques afin de protéger les droits des travailleurs.
76. Le représentant du gouvernement du Malawi a approuvé les stratégies sur le lieu de travail adoptées par le Bureau. Son pays a déjà élaboré une politique nationale concernant le VIH/SIDA sur le lieu de travail qui attend d'être approuvée par le Conseil des ministres, et l'orateur a remercié le département du Travail des Etats-Unis pour sa contribution généreuse à ce processus. D'autres ressources sont maintenant nécessaires pour appuyer

les efforts du Malawi visant à parvenir à un lieu de travail sans SIDA par la mise en œuvre des mesures prévues, et l'intervenant a émis l'espoir que son pays obtiendra un financement du Fonds pour le développement international de l'OPEP. Il a instamment invité le Bureau à envisager d'étendre à d'autres pays en développement les programmes pilotes exécutés au Guyana, au Nigéria et en République-Unie de Tanzanie sur le co-investissement et les soins, et à renforcer sa capacité interne en vue d'étudier de nouveaux moyens de lutte contre l'épidémie.

77. Le représentant du gouvernement de la France s'est félicité du succès des directives pratiques et des efforts déployés pour intégrer le programme dans l'ensemble du Bureau, notamment dans le domaine de la protection sociale, ainsi que de la coopération avec l'OMS sur la question de l'accès aux soins sur le lieu de travail. Pour ce qui est de la convention de l'OIT sur le VIH/SIDA, il a estimé que le moment n'est pas encore venu et que, pour l'heure, il vaudrait mieux intégrer les questions relatives à la discrimination dans les instruments antidiscrimination existants. Il a appelé l'ensemble des mandants à accroître leur soutien au programme.
78. La représentante du gouvernement du Mexique a relevé que le manuel pour la mise en œuvre du recueil est assez complet, et a encouragé la coopération avec d'autres initiatives comme l'ONUSIDA, la directive 6 du HCR et la stratégie «3 millions d'ici à 2005» de l'OMS sur les traitements antirétroviraux. Le Mexique est convaincu qu'une étroite coopération entre les ministères du Travail, des Finances et de la Santé est nécessaire pour atteindre les Objectifs du Millénaire et de l'Agenda du travail décent. Enfin, un instrument de l'OIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail pourrait être envisagé dans le cadre d'une double discussion après 2005.
79. Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a soutenu sans réserve les travaux du programme. Se référant à l'évaluation de son impact, il s'est demandé si le Bureau a prévu de surveiller les disparités entre les sexes. Il a relevé avec satisfaction que l'OIT va participer à l'initiative «3 millions d'ici à 2005» de l'OMS et s'est demandé si une participation à la Commission sur le VIH/SIDA et la gouvernance en Afrique est également prévue. Le gouvernement du Royaume-Uni considère l'égalité entre les sexes et le travail des enfants comme des domaines d'action prioritaires mais estime aussi que la question des travailleurs migrants et du VIH/SIDA devrait être abordée de façon prioritaire.
80. Le représentant du gouvernement du Cameroun a évoqué les efforts déployés par son pays dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le VIH/SIDA dans les secteurs public et privé, et a demandé un soutien de l'OIT à ces initiatives.
81. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud s'est félicité des diverses initiatives adoptées par le programme ILO/AIDS pour la mise au point de politiques sur le VIH/SIDA sur le lieu du travail. Il importe maintenant d'avancer et de traduire ces initiatives en programmes concrets sur les lieux de travail et de surveiller et d'évaluer leur impact. En outre, des partenariats sont nécessaires pour éviter les doubles emplois des ressources. Il est encourageant d'apprendre que le Bureau est en train de travailler à la mise au point d'indicateurs. Il conviendrait de renforcer la capacité des partenaires sociaux. L'orateur a proposé que le Bureau envisage sérieusement de mettre sur pied un programme focal ou une initiative similaire pour conforter les travaux réalisés dans ce domaine.
82. M^{me} Karikari Anang (membre employeuse) a conclu que les employeurs et les travailleurs sont d'accord pour reconnaître que le VIH/SIDA sur le lieu de travail est une question prioritaire à propos de laquelle ils doivent jouer un rôle essentiel et que l'OIT devrait continuer à les aider à atteindre les objectifs visés.

83. Dans sa réponse, M. Lisk a remercié les membres de leurs recommandations et réaffirmé l'approche du programme qui consiste à intégrer le VIH/SIDA dans tous les programmes. Il a répondu aux questions posées par plusieurs orateurs concernant le cap stratégique suivi par le programme, la collaboration avec la Commission de l'ONU sur le VIH/SIDA et la gouvernance en Afrique, et les travailleurs migrants.
84. La commission a pris note du rapport.

IV. Fiducie sociale mondiale: état d'avancement du projet pilote (Quatrième question à l'ordre du jour)

85. Une représentante du Directeur général (M^{me} Kilpatrick, spécialiste principale, Secteur de la protection sociale) a présenté le document du Bureau⁵. Elle a rappelé que le Conseil d'administration, lors de sa 285^e session (novembre 2002), a autorisé le Directeur général à poursuivre la mise en œuvre du projet pilote de fiducie sociale mondiale. Evoquant les importants progrès accomplis, elle a noté que les partenaires sociaux du Luxembourg se sont engagés à créer un organisme de fiducie sociale chargé de recueillir au Luxembourg les contributions qui permettront de financer le projet pilote en Namibie, et à fournir des fonds de contrepartie par la procédure habituelle de financement de la coopération technique. En Namibie, le gouvernement et les partenaires sociaux ont approuvé le principe selon lequel les contributions devraient contribuer à la mise en place d'un nouveau système de sécurité sociale en faveur des survivants, dont les familles ont souvent été décimées par le VIH/SIDA. Il est en effet apparu que l'absence d'un tel système constitue la principale cause de la pauvreté qui frappe de nombreux ménages. Lorsque tous les partenaires auront approuvé les détails du projet pilote, il sera possible de conclure officiellement un accord tripartite entre la Namibie et le Luxembourg et de créer un conseil consultatif tripartite. Il a été demandé à la commission d'autoriser son bureau à désigner en temps utile les membres de ce conseil consultatif. Le gouvernement du Ghana a demandé à l'OIT de l'aider à mettre en œuvre le nouveau système national d'assurance maladie. Il ne s'agit pas d'une nouvelle expérience pilote, mais d'un projet qui pourrait être étoffé afin de s'assurer que le concept de fiducie sociale mondiale est réalisable concrètement, dans le cas où, pour une raison quelconque, la réalisation du projet pilote en Namibie devait être sensiblement retardée.
86. M^{me} Karikari Anang (membre employeur) a remercié le Bureau du travail qu'il a accompli. Elle s'est informée de la viabilité à long terme du projet et des activités y relatives menées au Luxembourg. Evoquant la création du conseil consultatif tripartite, elle a proposé que la Namibie ne soit pas cantonnée dans le rôle d'observateur, et que la désignation des membres soit effectuée par les partenaires sociaux et les gouvernements, puis approuvée par la commission.
87. M. Ito (membre travailleur) a remercié la représentante du Directeur général pour son exposé. Les travailleurs sont en mesure d'appuyer les propositions formulées aux paragraphes 21 et 22 du document du Bureau et attendent que de nouveaux progrès soient réalisés dans la mise en œuvre du projet pilote. L'intervenant a approuvé l'idée que la Namibie soit membre à part entière du comité consultatif.

⁵ Document GB.288/ESP/4.

88. Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni, s'exprimant également au nom du gouvernement des Pays-Bas, a remercié le Bureau pour son travail. Son gouvernement a manifesté son appui au projet pilote en lui affectant un de ses fonctionnaires. L'intervenant s'est déclaré satisfait des progrès accomplis dans la réalisation du projet et a noté avec intérêt les propositions concernant l'exécution du projet, l'établissement de rapports, ainsi que la création d'un comité consultatif tripartite.
89. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a approuvé les points appelant une décision. Il a rappelé les recommandations de la réunion d'experts tenue en mai 2002 sur la recherche et l'évaluation, dont les participants se sont demandé si les particuliers seraient disposés à verser des contributions et si le système serait à même de fonctionner de manière autonome. En cas de réponse affirmative à ces deux interrogations, il faudra répondre à trois autres questions: qu'est-ce qui incite le particulier à donner? Quels sont les mécanismes propres à assurer la viabilité à long terme du nouveau système de sécurité sociale financé par la fiducie sociale mondiale? L'existence d'un tel système est-elle possible sans l'intervention du projet pilote de fiducie sociale?
90. M^{me} Kilpatrick a approuvé la proposition selon laquelle la Namibie devrait se voir accorder un statut de membre à part entière, et non de simple observateur, au sein du comité consultatif. En ce qui concerne la viabilité à long terme du projet, elle a rappelé que ce dernier a notamment ceci d'unique que le gouvernement d'accueil s'engage dès le départ à prendre le relais sur le plan financier dès l'obtention de résultats prometteurs. Les questions posées par le représentant du gouvernement des Etats-Unis trouveront une réponse à la faveur des activités de suivi et d'évaluation du projet. Il est essentiel que la fiducie sociale constitue un volume de ressources supplémentaires consacrées à la protection sociale et se traduise, non pas par le remplacement des dispositifs existants, mais par une augmentation de la couverture sociale. M^{me} Kilpatrick a également informé la commission que le Bureau travaille actuellement à l'élaboration d'une stratégie informationnelle pour la fiducie sociale.
91. Le président a conclu en invitant la commission à adopter les paragraphes 21 et 22. Il en est ainsi décidé.
92. *La commission a pris note des progrès accomplis dans l'instauration d'un partenariat entre le Luxembourg et la Namibie pour la réalisation du projet pilote de fiducie sociale mondiale.*
93. *La commission a autorisé son bureau à désigner des candidats pour un conseil consultatif tripartite, et à en soumettre la liste à l'approbation du Directeur général et du bureau du Conseil d'administration.*
94. Un représentant du Directeur général (M. Diop, directeur exécutif, Secteur de la protection sociale) a informé la commission des activités du Secteur de la protection sociale et a insisté sur le fait que les questions traitées par ce secteur ne sont pas des questions isolées. Il a souligné que les unités de ce secteur travaillent ensemble, ainsi qu'avec d'autres secteurs, et qu'une intégration des activités est indispensable, toutes les questions dont traite ce secteur ayant un impact sur la réduction de la pauvreté, l'économie informelle et le travail décent.
95. Le vice-président travailleur a informé la commission de l'annonce faite par M. Ito, son prédécesseur au poste de vice-président travailleur à la Commission de l'emploi et de la politique sociale, qu'il se retire du Conseil d'administration où il a œuvré comme délégué pendant plus de dix ans. Il a ensuite rendu hommage au dévouement, à l'engagement, au savoir et à l'expérience de M. Ito, et lui a adressé tous ses vœux.

